



La Charte mondiale de santé et de sécurité de CWT

Mai 2024

© 2024 CWT



La Charte mondiale de santé et de sécurité de CWT

Notre engagement

En tant que leader mondial spécialisé dans les voyages d'affaires, les réunions et les événements, CWT s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité. En tant que signataire du [Pacte mondial des Nations Unies](#) CWT s'engage à respecter ses dix principes, y compris en soutenant et en respectant la protection des droits humains internationalement proclamés, et notamment en offrant des conditions de travail sûres et saines. En outre, CWT souscrit pleinement au [cinquième principe de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\)](#), qui fait d'un environnement de travail sûr et sain un principe fondamental et un droit au travail.

Le Code d'éthique et de conduite des affaires [de CWT](#) réitère cette approche, en précisant que l'entreprise s'engage à « maintenir les normes maximales de sécurité et de protection des employés ». En plus de respecter les lois et réglementations applicables, CWT fournit des ressources, des politiques et des procédures de soutien afin d'améliorer continuellement les pratiques en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble de l'organisation.

Nos principes

Pour respecter ces engagements, CWT suit les principes directeurs suivants :

1. Nous exerçons nos activités conformément aux lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité dans les juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités.
2. Nos locaux offrent un environnement de travail sûr et sain avec des installations de bien-être appropriées qui contribuent au bien-être général de nos employés ;
3. Nous nous efforçons de sensibiliser les gens aux politiques et pratiques appropriées en matière de santé et de sécurité au sein de nos activités locales, par le biais de l'éducation et de la formation.
4. Nous nous efforçons d'évaluer, le cas échéant, les risques potentiels pour la santé et la sécurité associés à nos activités et les impacts possibles sur les autres personnes touchées par nos activités.
5. Grâce à l'identification et à la nomination de rôles clés, nous formons nos intervenants d'urgence aux procédures visant à assurer la sécurité de nos employés et des autres.
6. Nous cherchons des moyens d'assurer et de promouvoir l'amélioration continue de nos systèmes de gestion des questions de santé et de sécurité.
7. Par le déploiement de mesures et de programmes appropriés pour assurer la sûreté et la sécurité des employés lorsqu'ils voyagent pour l'entreprise et qu'ils travaillent en tant que représentants de celle-ci, y compris en cas d'événements climatiques ou de crises mondiales ;

8. En communiquant cette charte à l'ensemble de notre organisation, nous visons à fournir aux employés les informations nécessaires pour s'engager sur ce sujet ;
9. Nous nous efforçons de sensibiliser les principales parties prenantes à la santé et à la sécurité, y compris les clients, les fournisseurs, les entrepreneurs et les partenaires.
10. Nous révisons régulièrement le contenu de cette charte dans le cadre d'une collaboration entre les équipes Global ESG et Real Estate & Facilities.

Champ d'application

Ces principes s'appliquent à tous les employés de CWT dans le monde entier et sont pilotés conjointement par les équipes ESG mondiales et Real Estate & Facilities, sous le parrainage des membres de l'équipe de direction (ELT). Chaque employé est habilité à mettre en œuvre ces principes au quotidien et dans ses relations avec toutes nos parties prenantes. Nous encourageons les employés à signaler (conformément aux lois et réglementations locales) toute conduite inappropriée en matière de santé et de sécurité à leur responsable, à leur représentant des RH ou à notre [ligne d'assistance en matière d'éthique](#).

CWT Mai 2024